

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 27 octobre 2021

DENGUE À LA RÉUNION :

Poursuite de la baisse de cas

Fête de la Toussaint : évitons les moustiques dans les cimetières

Du 4 au 17 octobre (15 jours), 38 cas de dengue ont été confirmés, soit environ une vingtaine de cas hebdomadaire.

Le nombre de cas poursuit sa baisse ces dernières semaines. Toutefois, la circulation du virus de la dengue reste importante en cette période, en comparaison avec l'année précédente. 13 communes sont concernées. L'activité aux urgences liée à la dengue se stabilise.

Avec l'arrivée de la saison des pluies, il est important de poursuivre les gestes de prévention.

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les Réunionnais sont appelés à rester vigilants dans les cimetières, des lieux propices au développement des moustiques. Il est fortement recommandé de remplacer l'eau des vases par du sable humide, à votre disposition dans certains cimetières, et de retirer les coupelles sous les fleurs en pot. Ces recommandations sont également à appliquer au quotidien dans les cours et jardins des particuliers.

Situation de la dengue au 27 octobre 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

- 13 communes étaient concernées par la circulation de la dengue.
- Le nombre de cas se stabilise dans toutes les communes de l'île.
- La commune de Saint-Pierre rapporte le plus de cas.
- Aucun regroupement de cas (foyer de dengue) n'a été identifié sur la période.

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **29 724 cas confirmés**
(après consolidation des données)
- **1 134 hospitalisations**
- **4 112 passages aux urgences**
- **20 décès** directement liés à la dengue

Fête de la Toussaint : dans les cimetières, pensez à remplacer l'eau des vases par du sable

Les cimetières sont des lieux propices au développement des moustiques : eau stagnante dans les vases et coupelles de pots de fleurs. Chaque année, une forte fréquentation des cimetières est observée à l'occasion de la fête de la Toussaint.

Si des mesures adaptées de prévention, de surveillance et d'entretien ne sont pas mises en oeuvre, les cimetières risquent de devenir des lieux importants de prolifération de moustiques.

Aussi, il est rappelé à tous l'importance des gestes à adopter dans les cimetières :

Si vous utilisez des fleurs coupées :

Remplacez l'eau des vases par du sable humide jusqu'au bord du récipient

Du sable est souvent mis à votre disposition dans les cimetières.

Si vous utilisez des plantes en pot :

Retirez les coupelles

Ces gestes mis en œuvre par le plus grand nombre permettent de limiter la diffusion du virus de la dengue sur l'île, notamment en cette saison où les conditions météorologiques sont plus favorables au développement des moustiques.

Des affiches seront apposées dans les cimetières pour rappeler les bons gestes à adopter.



Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage ;**
- **Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ;** plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- **Éliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques) :** vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes :** fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- **Si vous êtes malade de la dengue :**
 - continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques et surveillez votre état de santé, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie.
 - consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.

Retrouvez toute l'information sur la dengue à La Réunion sur le [site de l'ARS La Réunion](http://www.lareunion.ars.sante.fr)